

La maltraitance des personnes âgées

Résumé

Il existe plusieurs types de maltraitance envers les personnes âgées.

Les causes de maltraitance peuvent émaner :

- ✚ Des personnes âgées
- ✚ Des personnes aidantes

Différentes mesures sont mises en place pour y remédier :

- ✚ Des comités
- ✚ Plan de solidarité Grand Âge
- ✚ Numéro vert

Définition de la maltraitance envers les personnes âgées :

« La maltraitance des personnes âgées se caractérise par tout acte de négligence ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à la sécurité financière. » (Source : Conseil de l'Europe).

Classification des types de maltraitance :

- Maltraitance Physique (violences, coups, agressions sexuelles, euthanasie, etc.)
Maltraitance Morale (rejet, chantages, etc.)
- Médicamenteuse (surdosage ou privation de soin adapté, abus de prise de neuroleptique ou sédatif, etc.)
- Financière (arnaque, vol, etc.)
- Négligence volontaire ou active (non-assistance, isolement, délaissement, etc.)
- Négligence involontaire ou passive (négligence par omission)
- Violation des droits civiques, atteinte aux libertés personnelles, etc.

Quelles sont les causes de la maltraitance ?

Plusieurs facteurs favorisent les comportements violents de la part des personnes qui en prennent soin.

Facteurs émanant des personnes âgées :

- Elles sont extrêmement dépendantes.
- Elles souffrent de troubles physiologiques tels que l'incontinence.
- Elles sont handicapées.
- Elles présentent des troubles de caractère.
- Elles souffrent de troubles neurologiques tels qu'Alzheimer ou parkinson ou de maladies chroniques lourdes.

Facteurs émanant des personnes aidantes :

- Le manque de qualifications et d'encadrement
- Le manque d'expérience
- Les problèmes personnels
- Le développement d'un sentiment de dégoût ou de désintérêt envers les personnes âgées

Au niveau de la famille, les comportements violents peuvent être causés également, par des vieilles rancœurs de famille ou problème d'héritage.

Mesures pour lutter contre la maltraitance des personnes âgées :

- Création du Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées en 2007. Il est noté que plusieurs comités ont été créés auparavant, mais sont restés inertes et n'ont pas fait évoluer la situation des victimes.
- Mise en place du plan de solidarité Grand Âge 2007/2012.
- Mise en place d'un numéro vert pour dénoncer les maltraitances.

Ces mesures ont pour objectif de :

- Mener des campagnes de sensibilisation à la cause afin de faciliter les signalements des cas de maltraitance.
- Renforcer les inspections sur les établissements spécialisés
- Encourager le travail des associations telles qu'Allo maltraitance
- Former des personnels des établissements spécialisés à la bientraitance
- Améliorer la qualité des soins prodigués en établissement spécialisé
- Améliorer le cadre de vie des personnes âgées en établissement d'accueil